

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 736

présenté par

M. Geoffroy, M. Gest, M. Grosdidier, M. Grouard, Mme Hostalier,
M. Morel-A-L'Huissier et M. Pancher

à l'amendement n° 93 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« non routier »,

le mot :

« ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement fixe un objectif de croissance spécifique concernant le fret ferroviaire, qui souffre depuis de longues années d'un manque d'investissements chronique et récurrent.